

## Présentation

Bernard Rigaux a bien voulu faire connaître sur *sitelamartine.com* deux articles qu'il a déjà publiés dans les *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*.

Ils ont comme sujet le témoignage de Lamartine sur la restauration des Bourbons en 1816 d'une part, et leur chute en 1830 d'autre part.

Ces deux articles, *Lamartine en 1816*, (publié en 2016), et *Les causes de la chute des Bourbons en 1830 selon Lamartine*, (publié en 2015) se succèdent chronologiquement dans ce fichier, sous un seul titre :

### ***Lamartine, de la restauration des Bourbons à leur chute***

Guy Fossat  
*sitelamartine.com*  
Mai 2023

.....

Bernard RIGAUX  
Agrégré de philosophie et  
Membre titulaire de l'Académie de Mâcon

### **Lamartine en 1816<sup>1</sup>**

En 1816, la vie de Lamartine est marquée par un événement décisif. En effet, le jeune noble de vingt-six ans vient à Aix-les-Bains, au mois d'octobre, pour y suivre une cure : il va rencontrer, à la pension Perrier, une jeune femme malade, épouse du physicien Jacques Charles, qui se prénomme Julie. Une passion intense se noue entre le poète et Julie Charles : elle sera la femme qu'il aura le plus aimée dans sa vie.

Lamartine, en octobre 1816, a déjà versifié, mais il lui manque cette inspiration qui fera de lui un véritable poète. Or, Julie Charles va devenir son inspiratrice, sa muse : de même que Dante a célébré Béatrice et que Pétrarque a poétisé pour Laure de Noves, de même le lyrisme lamartinien est fécondé par Julie Charles et son souvenir.

À partir de l'automne 1816, Lamartine composera, grâce à elle et pour elle, ses plus beaux poèmes, et ce jaillissement de poésie se traduira par la publication, en mars 1820, des *Méditations poétiques* qui feront la gloire du poète. Les *Méditations* ne nomment pourtant pas leur inspiratrice « Julie », mais « Elvire ». Sous ce pseudonyme, se cache souvent le nom de Julie, mais d'autres femmes l'ont inspiré : peut-être Mary-Ann Élixa Birch, future épouse de Lamartine, et sans doute plus encore Antonietta, rencontrée en 1812 à Naples. Au cours de son premier voyage en Italie, le poète a été aimé par cette jeune procitane, plus qu'il n'a su l'aimer : il l'immortalisera, plus tard, sous le nom de « *Graziella* ».

Si la vie sentimentale de Lamartine s'enflamme en 1816, cela ne doit pas occulter son intérêt pour le contexte politique français de cette époque. Issu d'une famille royaliste, le jeune poète suit avec attention les débuts tumultueux de la Seconde Restauration. Lamartine est alors un royaliste fervent qui vient de quitter, le 1<sup>er</sup> novembre 1815, les Gardes du Corps de Louis XVIII : dès la Première Restauration, il était au service du roi, dans la compagnie de Noailles.

Lamartine assiste donc à ce conflit qui oppose les ultras, dominant la « Chambre introuvable », au

---

<sup>1</sup> Communication publiée dans les *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration* : n°XV-2 ; 2016, p. 171-183.

gouvernement modéré et respectueux de la Charte, dirigé par le duc de Richelieu. Approuvant la politique du ministère qu'il juge réaliste, le poète scrute la situation avec inquiétude car un lien d'amour l'unit à cette Restauration, à ces Bourbons que sa famille vénérât.

Tentons de cerner, dans la mesure du possible, la vie intime de Lamartine en 1816, ses élans amoureux ainsi que ses penchants politiques. Il apparaîtra alors qu'un lien profond existe entre la tonalité des *Méditations* et le regard que Lamartine porte sur les débuts de la Seconde Restauration. Évoquons donc ces *Méditations poétiques*.

### Le temps et l'éternité

Les *Méditations*, même si elles sont habitées par le souvenir de « Graziella », ont été inspirées avant tout par la passion de Lamartine pour Julie Charles. Or, lorsque le poète la rencontre, en octobre 1816, elle est atteinte de tuberculose et lui laisse entrevoir sa prochaine disparition. Elle mourra le 18 décembre 1817, après que Lamartine eût appris la mort d'Antoniella en avril 1816, si bien que l'on peut dire avec Aurélie Loiseleur que « Les *Méditations* naissent de la rencontre de l'amour et de la mort. » (1)

En effet, ce lien entre l'amour et la mort fait jaillir la poésie qui, souvent, chante la mort d'amour, l'acte d'aimer jusqu'à en mourir, ou encore l'amour au-delà de la mort.

L'amour inspire ce chant de louange et d'enthousiasme que la mort teinte de douleur et de désespoir. Or, cette union de l'amour et de la mort habite dans le regard inquiet que porte Lamartine sur les destinées de la Restauration. Le jeune noble aime la Restauration mais, lors des Cent-Jours, il l'a vue périr une première fois. Si les Bourbons retrouvent le trône après Waterloo, l'avenir reste aléatoire et leur règne pourrait n'être qu'éphémère.

Dans une lettre du 26 avril 1818 à Éléonore de Canonge, Lamartine évoque cette vulnérabilité : « La mort brise tout ce que le temps ou l'absence n'a pas pu briser. C'est notre destin d'être déchirés par tous les points sensibles de notre existence ». L'avenir de la Restauration est l'un de ces points sensibles, source d'une blessure possible qui menace l'âme du poète, déjà meurtrie par la disparition d'Antoniella et de Julie Charles.

Les *Méditations* seront donc traversées par cette opposition entre un temps destructeur et une éternité invoquée autant qu'espérée. La fugitivité, l'éphémère destinée, sont l'objet d'une plainte perpétuelle. « Je ne veux pas d'un monde où tout change, où tout passe ; Où, jusqu'au souvenir, tout s'use et tout s'efface ». (2)

La révolte contre le temps fait naître un désir d'éternité, comme on peut le constater dans *Le Lac*, ce chef-d'œuvre des *Méditations*, inspiré par Julie Charles. Le poète interpelle le temps :

« Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse,  
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,  
S'envolent loin de nous de la même vitesse  
Que les jours de malheur ? »

Ce temps destructeur ne saurait empêcher que l'histoire d'une passion amoureuse reste gravée pour l'éternité. La nature n'en est-elle pas imprégnée au point d'en garder une trace ineffaçable ?

« Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,  
Tout dise : ils ont aimé. »

Cette aspiration à l'éternité, opposée à la destructivité du temps, habite également les poèmes inspirés par Antoniella.

En composant *Le Golfe de Baya*, en 1814, Lamartine évoque le souvenir douloureux de celle qu'il a abandonnée sur les bords de la Mer tyrrhénienne :

« Ainsi tout change, ainsi tout passe ;  
Ainsi nous- mêmes nous passons,  
Hélas ! sans laisser plus de trace  
Que cette barque où nous glissons  
Sur cette mer où tout s'efface ».

Il faut alors immortaliser « Graziella », ce que le poète fait en lui dédiant, sous le nom d' « Elvire », ces vers écrits en 1814 :

« Heureuse la beauté que le poète adore !  
Heureux le nom qu'il a chanté !  
Toi, qu'en secret son culte honore,  
Tu peux, tu peux mourir ! dans la postérité  
Il lègue à ce qu'il aime une éternelle vie ». (3)

Par la suite, Lamartine, qui a appris la mort d'Antoniella en 1816, gravera ses traits pour la postérité, sous le nom de *Graziella*, titre d'un épisode inclus dans *Les Confidences*. Mais les amours de Lamartine se portent aussi sur la maison de Bourbon. Dans ces soucis et ces espoirs que lui cause le destin de la Restauration, l'opposition entre le temps et l'éternité deviendra celle de l'éphémère face à la durée.

Certaines méditations vont nous introduire dans le contexte de la Seconde Restauration.

### Un parfum d'ultraroyalisme

Les *Méditations poétiques* contiennent peu d'allusions à la situation politique qui était celle de la France dans la période où elles ont été composées. Pourtant, trois d'entre elles, dont deux n'ont pas été publiées en 1820, ne sont pas sans lien avec cette situation : elles répandent un parfum d'ultraroyalisme.

Il s'agit du *Génie*, de l'*Ode* et de *Dieu*. Si ces trois méditations ont été écrites en 1817 et 1819, elles datent de la rencontre entre Lamartine et Julie Charles, donc de l'automne 1816 : « Cette personne, (...) était plus royaliste que moi », nous dit le poète : « liée avec M. de Bonald et son école, elle me retint dans ce parti par l'attachement que j'avais pour elle. » (4)

Au printemps 1817, Julie Charles présente Lamartine à Louis de Bonald, qui est son directeur de conscience ainsi qu'un théoricien de l'ultraroyalisme, et lui demande un poème en son honneur. La méditation, intitulée *Le Génie*, lui sera donc dédiée. Lamartine, qui n'a pas lu Louis de Bonald, compose donc des vers qui n'ont pas une grande signification politique. En Louis de Bonald, il salue le génie de l'homme, adversaire de cette philosophie du 18<sup>e</sup> siècle qui a osé donner « le nom de lumières à l'épaisse nuit des tombeaux. » Toutefois, dans ses *Commentaires* de 1849, le poète prend soin de préciser que son « inspiration n'était pas la politique mais l'amour. »

C'est aussi pour répondre à une nouvelle demande de Julie Charles, qu'à l'automne 1817, Lamartine écrit une *Ode aux Français* dont les vers expriment plus franchement des idées ultraroyalistes, ce qui doit être élucidé. En effet, dans cette *Ode*, le jeune royaliste déplore avant tout l'action destructrice de la Révolution qui, en persécutant la foi, a abattu la monarchie de droit divin. L'orgueil révolutionnaire chasse d'abord la foi en Dieu :

Plein d'une superbe folie,  
Ce peuple au front audacieux  
S'est dit un jour : « Dieu m'humilie ;  
Soyons à nous- mêmes nos dieux. »

Le même orgueil s'insurge contre la monarchie, cette autre transcendance :

« Déjà nous enseignons au monde  
À briser le sceptre des rois ;  
Déjà notre audace profonde  
Se rit du joug usé des lois. »

En détruisant la monarchie, la Révolution a tiré un trait sur l'Europe française, sur ce rayonnement de la France qui éclairait le 17<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle.

« Où sont-ils, ces jours où la France,  
À la tête des nations,  
Se levait comme un astre immense  
Inondant tout de ses rayons ? »

Il convient toutefois de nuancer ces accents ultraroyalistes puisque c'est encore par amour pour Julie Charles que le poème a été écrit, et, en 1849, Lamartine rappelle que, né dans une famille profondément légitimiste, ces vers chantaient en lui comme une langue maternelle. Enfin, l'*Ode* est avant tout un cri inspiré par la nostalgie d'un passé disparu :

« J'eus un accès d'admiration pour tous les passés, une imprécation contre tous les démolisseurs de vieilles choses. » (5)

Or, cette douleur de voir disparaître le passé, c'est précisément le fond de son âme à l'automne 1817. Lamartine, vers la fin de l'été, est retourné à Aix-les-Bains où il n'a pas revu Julie Charles. L'enchantement de 1816 ne revivra donc plus et les vers de l'*Ode* sont écrits peu avant la mort de l'amante. Dès lors, « cette méditation est une larme sur le passé. » (6)

Il faut donc se tourner vers l'espérance religieuse, ce qui se traduira par la composition, en 1819, d'une méditation intitulée *Dieu*. Ce poème est dédié à l'Abbé Félicité de Lamennais qui, à l'époque, fait partie des cercles ultraroyalistes.

Au printemps 1818, Lamartine, plongé dans une période de deuil, a lu avec enthousiasme l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* que Lamennais a fait paraître en décembre 1817 et il confie son admiration à Aymon de Virieu dans une lettre du 8 août 1818 : « Je suis tombé sur du bon, même sur du beau, même sur du sublime (...) Cela est fait, dit-on, par un très jeune abbé. C'est magnifique, pensé comme M. de Maistre, écrit comme Rousseau, fort, vrai, élevé, pittoresque, concluant, neuf, enfin tout. »

Lamartine n'hésite donc pas à faire l'éloge indirect des idées de Joseph de Maistre, cet autre maître à penser du parti ultraroyaliste, avec Louis de Bonald. Toutefois la réflexion politique est absente de cette méditation sur Dieu qui traduit, avant tout, l'aspiration de l'âme lamartinienne à l'éternité :

« Mon âme est à l'étroit dans sa vaste prison :  
Il me faut un séjour qui n'ait pas d'horizon ».

Lamartine est toujours habité par cette nostalgie d'un passé disparu qui fait couler de nouvelles larmes, le monde présent étant dévasté par l'indifférence religieuse :

« Oui, ce monde, Seigneur, est vieilli pour ta gloire ;  
Il a perdu ton nom, ta trace et ta mémoire ».

Dans cette désolation, la mort de Julie reste la plus grande douleur, que seule la foi, porteuse d'espérance, peut apaiser. Lamartine voit alors en Lamennais un maître spirituel pouvant secourir la défaillance de sa foi, d'où cet éloge qu'on pourra lire ultérieurement dans les *Nouvelles Confidences* : « M. de Lamennais était plus qu'un écrivain alors, c'était l'apôtre jeune qui rajeunissait une foi. » (7)

Ainsi ces trois méditations, dont la signification politique reste incertaine, sont imprégnées de cet esprit ultraroyaliste que Lamartine respire auprès de Louis de Bonald, Joseph de Maistre et Félicité de Lamennais. Mais que pense au juste le jeune poète, témoin du conflit qui oppose les ultras à la

monarchie modérée de Louis XVIII ? Pour le savoir, feuilletons sa correspondance.

## Correspondances

La correspondance de Lamartine reste la source la plus fiable pour connaître l'évolution de sa pensée politique au début de la Seconde Restauration. En effet les *Mémoires*, que le poète écrit ultérieurement, ont souvent tendance à reconstruire le passé selon ce qui convient à l'homme politique devenu républicain. Quant aux écrits politiques rédigés par Lamartine dans sa jeunesse, nous ne les avons plus. L'on sait, par une lettre du 8 février 1816 à Fortuné de Vaugelas, que le poète « fait des articles politiques », qui sont malheureusement perdus.

Dans sa correspondance, Lamartine se révèle résolument royaliste mais jamais ultraroyaliste, ce qui le rend proche de la pensée du duc de Richelieu dont il observe la politique avec sollicitude et inquiétude. Mettons en évidence ce refus de l'ultracisme que les *Méditations* pourraient occulter.

Dans une lettre du 1<sup>er</sup> mars 1816 à Fortuné de Vaugelas, Lamartine rejette clairement l'ultracisme de son ami, cet extrémisme qui domine la « Chambre introuvable » :

« Le parti appelé *pur* de la Chambre des députés a complètement triomphé selon *vos vœux* (...) Ceci ne peut avoir que de funestes conséquences». Tel était déjà le point de vue de Lamartine, lors de la Première Restauration, puisque le jeune garde du corps de Louis XVIII approuvait les principes de la Charte :

« Ne convenez-vous pas que la Révolution et ses idées ont absolument vaincu, malgré le retour des Bourbons, que ce sont eux qui composent avec elle et non pas elle avec eux, qu'il n'y a malheureusement plus à combattre, mais à marcher ensemble dans les mêmes voies si possible ? » (8)

Après 1816, cette orientation ne variera pas et Lamartine pourrait faire sienne la devise latine qu'aimait citer le duc de Richelieu : « *nec citra, nec ultra* » (9). En effet, dans une lettre du 28 janvier 1819 à Éléonore de Canonge, Lamartine renvoie dos à dos les extrêmes, les ultras et les libéraux :

« Il y a longtemps que les ultras m'appellent libéral et les libéraux ultra : je ne suis ni l'un ni l'autre car je voudrais être gouverné et non pas gouverner moi-même. »

L'ultraroyalisme est donc accusé d'être subversif, mais il nous faut préciser les raisons de ce rejet car Lamartine partage avec les ultras la condamnation sans équivoque de la Révolution. Quoiqu'il ait pu dire ultérieurement, il n'a aucune sympathie, en cette période, pour les idéaux de 1789 : dans une lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1818 à Aymon de Virieu, il s'emporte contre les écrits qui « réchauffent toutes les doctrines de 1789 et de 93 ». Le principe de la souveraineté populaire lui paraît pure chimère : « Quand on croit à la raison souveraine des peuples éclairés, on ne les connaît pas du tout ». (10)

Les ultras, quant à eux, sont tout aussi chimériques. Aux yeux du jeune Lamartine, l'esprit du siècle, modelé par la Révolution et l'Empire, n'a rien d'appréciable, mais il serait vain de vouloir restaurer l'Ancien Régime. Lamartine, quoique poète, se veut réaliste, comme il le sera à la fin de sa vie, en définissant le grand homme politique comme « un héros de bon sens ». (11)

Par-delà cette première critique, les ultras sont accusés, surtout, d'affaiblir l'autorité de la monarchie en s'opposant à la politique réconciliatrice de Louis XVIII et en divisant le camp royaliste, ce qui favorise l'essor de l'opposition libérale.

Ces critiques sont développées longuement dans une lettre du 1<sup>er</sup> mars 1816 à Fortuné de Vaugelas et résumées ultérieurement, avec exactitude, dans les *Mémoires politiques* :

« Je ne croyais pas que l'exagération des principes fût de nature à convertir au royalisme pratique une nation qui cherchait la concorde dans le gouvernement de ses rois, et que le dénigrement des ministres fût la saine popularité des rois. » (12)

Pour Lamartine, les ultras portent deux coups à la monarchie : d'une part, en dénigrant le

gouvernement du duc de Richelieu, nommé par le roi, affaiblissant ainsi l'autorité monarchique et, d'autre part, en forçant ce gouvernement à combattre l'ultraroyalisme, ce qui porte tort à la cause des Bourbons. Ces reproches sont exprimés en décembre 1818, dans une lettre à Aymon de Virieu écrite après l'inquiétante poussée libérale aux élections de 1817 et 1818.

Lamartine accuse les ultras d'avoir forcé le ministère à combattre ces hommes que Richelieu déclare être « les plus attachés à la cause royale » (13), si bien que les idées légitimistes semblent discréditées dans l'opinion « au point que tout ce qui reste encore dans les provinces de royalistes, de nobles ou de prêtres, n'a véritablement plus qu'une existence d'ilotes insultés ».

En outre, les ultras se voient reprocher d'avoir rejeté, en 1817, l'alliance que leur proposait le duc de Richelieu afin de contrer l'essor des libéraux :

« Dès l'année passée, le ministère, sentant sa position, recourut aux royalistes de l'Assemblée et proposa un rapprochement qui fut repoussé sottement et fièrement par le côté droit. »

Cette intransigeance des ultras favorise l'alliance, préconisée par Decazes, entre le centre-droit et les doctrinaires, qui n'inspirent aucune confiance à Lamartine dans la mesure où ils ne sont pas indemnes, à ses yeux, d'une certaine complaisance pour le libéralisme.

Que faire alors, face à cette poussée des « indépendants » qui menace l'avenir même de la Restauration ? La réponse de Lamartine, dans sa radicalité, surprend de la part d'un poète dont on connaît la douceur : face aux libéraux et aux ultras, il n'est d'autre recours que la force. Cette politique sans nuances est revendiquée clairement dans une lettre du 28 janvier 1819 à Éléonore de Canonge : « Je n'ai jamais cru, en fait de gouvernement, qu'à une seule chose qui est la *force*. Ce ne sont pas les belles phrases *ultra* ou *libérales* qui peuvent la créer, c'est la vigueur de volonté écrasant à la fois les deux partis extrêmes et n'accordant rien à aucun. »

Deux mois avant ces paroles radicales, Lamartine décrit de façon concrète ce recours à la force qui pourrait prendre la forme d'un coup d'État dont il décrit le plan à Aymon de Virieu. Il s'agit de « revenir en tout à des principes plus monarchiques et plus fermes », ce qui supposerait une dissolution de la Chambre suivie de l'élection inconstitutionnelle d'une Chambre provisoire à la solde du gouvernement. Ultérieurement, d'autres députés seraient élus, grâce à une autre loi d'élection. (14) Cette description d'un coup d'État n'est pas sans faire songer aux fameuses Ordonnances de Charles X qui, en juillet 1830, seront fatales à la monarchie.

Il apparaît donc que Lamartine, à cette époque, rejette la philosophie politique des doctrinaires, qui fonde une monarchie constitutionnelle. L'adhésion à la monarchie selon la Charte, exprimée en 1814 et en 1816, se révèle purement circonstancielle. Face à une autre situation, la monarchie serait en droit de s'affranchir des exigences de la Charte, à l'inverse de ce que pensent les doctrinaires. Mais l'on sait que, derrière le recours à la force, se cache souvent la peur d'être terrassé et Lamartine, en ces débuts de la Seconde Restauration, tremble pour la monarchie, allant jusqu'à craindre que cette Restauration tant aimée ne disparaisse, tout comme Antoniella et Julie Charles. Cette peur imprègne les lettres que Lamartine adresse à Fortuné de Vaugelas, en 1816. Le 1<sup>er</sup> mars, il prédit la mort de la monarchie sous les coups de la fronde menée par les ultras : « Je serai comme la belle Cassandre qui prédit pendant dix ans la ruine de Troie, mais qui ne voulut pas quitter ses frères et fut emmenée avec eux en esclavage. »

Peu de temps après, le 28 juin, le péril semble imminent, à tel point que Lamartine, alerté par la conjuration orléaniste de Didier, à Grenoble, envisage un nouvel exil du roi, une répétition de la retraite de 1815 à Gand : « Si nous succombons encore, comme dans notre première campagne de Béthune, nous serons du moins, vivants ou morts, les véritables martyrs de notre conscience. »

Le danger semble encore plus pressant en décembre 1818, le succès électoral des libéraux faisant craindre le pire à court terme : « On attend l'ouverture des Chambres avec une terreur générale. Les premières séances diront si nous sommes perdus cette année ou si notre agonie durera encore un an. » (15)

### De la force à la fragilité

En ces premières années de la Seconde Restauration, la sensibilité politique du futur acteur de la Révolution de 1848 peut surprendre. Pourtant, au soir de sa vie, dans ses *Mémoires politiques*, Lamartine revendiquera, comme profession de foi, son adhésion au principe d'un État fort. « Je suis homme de gouvernement avant d'être homme de liberté. Je l'avoue, la liberté honore tout le monde, mais n'a jamais sauvé personne. » (16)

La force de l'État suppose certaines conditions : l'État n'est fort que s'il est durable, ce qui suppose qu'il sache s'adapter aux circonstances. Dans ses ultimes réflexions politiques, Lamartine se définira comme « un philosophe, plus sceptique que fanatique des formes politiques, trouvant tout bon de ce que les circonstances imposent momentanément aux peuples ». (17) Si l'octroi de la Charte était nécessaire, en 1814, pour faire accepter la monarchie par un peuple transformé par la période révolutionnaire, un coup d'État, forcément inconstitutionnel, aurait pu s'imposer en 1819.

Par-delà ces rêves de solutions fortes, Lamartine reste hanté par la caducité, par ce temps qui mène à la mort des êtres que l'on aime. Dans cette blessure profonde que le temps inflige à l'âme en quête d'éternité, se noue l'union entre les *Méditations poétiques* et les réflexions politiques des années 1816-1819.

Dans une lettre du 19 août 1819 à la marquise de Raigecourt, Lamartine se révolte contre ce temps destructeur des formes politiques de même que les *Méditations* chantent la douleur infligée par la brièveté des moments d'amour :

« Notre malheur est d'être né dans ce maudit temps où tout ce qui est vieux s'écroule et où il n'y a pas encore du neuf. »

Le rêve de la force masque la crainte profonde de la fragilité, inhérente à la caducité qui est la loi de l'Histoire, ainsi qu'à l'éphémère destinée que nous réserve la condition humaine.

### NOTES

- (1) Préface aux *Méditations poétiques*, p 33. Le Livre de poche, Paris, 2013.
- (2) *Méditations poétiques* : « La Foi ».
- (3) *Ibid* : « À Elvire. »
- (4) *Mémoires politiques* : Livre II § 4.
- (5) *Commentaires des Méditations*, in Édition des Souscripteurs (1849).
- (6) *Ibid*.
- (7) *Nouvelles Confidences* : Livre IV, § 15.
- (8) Lettre à Clériade Vacher du 4 septembre 1814.
- (9) « Ni d'un côté, ni de l'autre ». Le double sens du terme « *ultra* » est évident.
- (10) Lettre du 28 janvier 1819 à Éléonore de Canonge.
- (11) *Mémoires politiques*, Livre I, § 1.
- (12) *Ibid* : Livre II, § 13.
- (13) Cité par Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert : *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Perrin, Paris, 2002, p 247.
- (14) Lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1818 à Aymon de Virieu.
- (15) *Ibid*.
- (16) *Mémoires politiques* : Livre XXXV, § 9.
- (17) *Ibid*, Livre I, § 1.

\*\*\*\*\*

## *Les causes de la chute des bourbons en 1830 selon Lamartine<sup>2</sup>*

De 1851 à 1853, Lamartine publie, chez Lecou, Pagnerre et Furne, une *Histoire de la Restauration* en huit volumes qui fut un succès de librairie et dont la qualité littéraire a été reconnue par des lamartiniens aussi éminents que le marquis de Luppé, Camille Latreille ou Christian Croisille. C'est, en effet, un livre inspiré par la nostalgie, la Restauration évoquant le charme des années enfuies, contées par un écrivain évincé de la vie publique : « Il n'a plus d'espoir, il est au souvenir. *L'Histoire de la Restauration*, c'est sa jeunesse. Aussi, l'écrit-il avec inspiration. » (1) La nostalgie est une muse incomparable qui chante une époque aimée et disparue : « Mes impressions sont émues, presque attendries pour la Restauration (...). C'est qu'enfin mon cœur est du parti de cette génération oubliée bien que mon intelligence soit du parti de l'avenir. » (2)

C'est donc avec douleur que Lamartine, issu d'une famille légitimiste, élevé dans la fidélité à la maison de Bourbon, a assisté à la Révolution de 1830 : « Je n'ai jamais éprouvé, dans ma vie, une plus profonde tristesse qu'en voyant s'écrouler cette monarchie honnête. » (3).

Les grandes douleurs font jaillir la question du sens car une douleur absurde se supporte difficilement et il nous faut comprendre les causes de l'événement qui nous a meurtris. Pourquoi 1830 ? Quelles sont les causes de la chute de la Restauration ? La question tourmente Lamartine au fil des pages de son long récit.

### **La part de la fatalité**

Dans une certaine mesure, Lamartine est amené à penser, parfois, que la Restauration était condamnée à l'échec en vertu de contradictions internes rendant sa chute fatale, même si celle-ci aurait pu se produire à une autre date qu'en 1830.

Lamartine voit, dans toute restauration, « le gouvernement le plus difficile de tous ceux que l'histoire retrace en leçon aux hommes. » Cherchons les raisons qui font qu'on « demande l'impossible » à ce type de régime. Une restauration implique donc des contradictions formant un nœud presque impossible à démêler. Comment concilier « l'embrassement » des idées et des intérêts qui se repoussent, ce qui fut et ce qui ne peut plus être, ce qui doit venir et ce qui est passé, le prestige et le réel, la mémoire et le temps ? (4)

Analysons ces antinomies : la Restauration est d'abord le retour au pouvoir de la monarchie, en 1814, après les années révolutionnaires et impériales. Dès lors, comment concilier les anciens émigrés, les nostalgiques de l'Ancien Régime, avec cette part de la population qui reste attachée à l'héritage de la République ou de l'Empire ? Certes, Louis XVIII prit la mesure du problème et tenta de le résoudre en promulguant la Charte de 1814 qui cherchait à établir un pacte entre la monarchie et l'héritage révolutionnaire et impérial. Si subtile que soit cette arche d'alliance, elle n'en est pas moins sujette à des interprétations pouvant se révéler conflictuelles. Si le pouvoir monarchique est le détenteur de la légitimité, la Charte crée un Parlement, composé de deux Chambres, qui détient une part du pouvoir dont l'ampleur est difficile à cerner. Ainsi, que faire en cas de conflit entre le roi et le Parlement ?

Autre contradiction : on attend de la Restauration qu'elle redonne vie, en partie, à un passé disparu et ceux que l'on nomme les ultraroyalistes souhaiteraient quasiment le retour de l'Ancien Régime. Toutefois, la situation présente ne le permet pas puisqu'il faut gouverner un pays que la Révolution et l'Empire ont profondément transformé. De plus, il faut construire l'avenir alors que les ultras, tournés vers le passé, ne rêvent que de célébrations mémorielles. Les historiens s'accordent à penser que le

---

<sup>2</sup> Communication publiée dans les Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration : n°XIV ; 2015, p.73-85.

retour à l'esprit de l'Ancien Régime, cher à Charles X, sera la cause principale de sa chute en 1830, point de vue partagé par Lamartine : « Les royautés neuves périssent par leurs ennemis, les restaurations par leurs amis. » (5)

Enfin, une monarchie restaurée se doit de retrouver son prestige : Louis XVIII recrée la Cour et s'entoure d'une Maison militaire, tandis que Charles X ira se faire sacrer en grande pompe à Reims. Mais le contraste avec la réalité est cruel puisque la Restauration s'installe à la suite des défaites militaires de Napoléon (celles de 1814 et de 1815), dans un climat d'humiliation nationale dont les Bourbons héritent malgré eux. Or le peuple fait porter à la monarchie restaurée le poids de ce déshonneur, injustice constatée par Lamartine : si la Restauration fut le lendemain de Waterloo, « ce n'était pas son crime, c'était son malheur. » (6)

Le hasard et les circonstances, à l'instar de la fatalité, échappent au pouvoir des décisions humaines. Or les lois traditionnelles de la succession monarchique, tributaires du hasard des naissances et de l'imprévisible durée de la vie, semblent avoir mal fait les choses. Louis XVIII, le pacificateur, a hérité d'une vie trop courte tandis que Charles X a été doté d'un tempérament, certes honnête, mais raide et illuminé, peu conciliable avec les nécessités d'une restauration. Cette personnalité, que nul ne pouvait changer, lui réservait un funeste destin : « Il devait périr victime de sa foi, ce n'était pas la faute de sa conscience mais de sa raison. Le chrétien en lui devait perdre le roi (...) Il ne réfléchissait jamais. » (7)

### **Les erreurs de la Restauration**

Si Lamartine laisse entendre que la chute de la monarchie restaurée était, sinon fatale, du moins hors des prises de la décision humaine, il lui arrive aussi de penser que cette chute a été causée par des erreurs que des gouvernements plus avisés auraient pu éviter. Ces erreurs ne sont pas seulement l'apanage de Charles X, comme le veut une opinion bien ancrée, mais elles incombent également à Louis XVIII et certains présidents du Conseil, comme le duc de Richelieu et surtout le comte de Villèle, en portent aussi la responsabilité.

Sous le règne de Louis XVIII, Lamartine déplore deux fautes graves.

En 1815, le gouvernement du duc de Richelieu affronte la Terreur blanche qui sévit surtout dans le Midi où des royalistes fanatiques commettent des exactions et prennent comme cible tout ce qui peut apparaître républicain, bonapartiste ou même protestant. Cette Terreur blanche devient terreur légale avec l'élection, en août 1815, de la Chambre dite « introuvable » dont la majorité est ultraroyaliste. Les ultras, désireux de rétablir les privilèges de l'aristocratie et du clergé, refusent la Charte, clef de la politique de réconciliation entre la monarchie et la nation, menée par Louis XVIII.

C'est alors que le roi et le duc de Richelieu font l'erreur de céder, en partie, à la soif de représailles qui dévore le camp ultra. Dans un premier temps, Talleyrand étant alors président du Conseil, Louis XVIII accorde l'exécution du colonel Labédoyère qui s'est rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours. Sous la présidence du duc de Richelieu, qui fera voter pourtant une loi d'amnistie en janvier 1816, c'est le maréchal Ney qui est fusillé, à son tour, en décembre 1815 : le prince de la Moskowa a lui aussi trahi la monarchie. Aux yeux de Lamartine, ces supplices sont des erreurs, peut-être fatales à long terme pour la monarchie : « C'était plus qu'une dureté, c'était une erreur qui condamnait sa dynastie à une courte existence (...) Le sang qu'on arrachait ainsi à la Restauration écrivait d'avance le deuxième divorce de la France et des Bourbons. » (8)

Une erreur aussi grave sera commise à la fin du règne de celui qui, il est vrai, laisse de plus en plus son frère, le comte d'Artois, avoir de l'emprise sur le gouvernement.

Le 6 juin 1824, Chateaubriand est brutalement renvoyé du gouvernement, humiliation qu'il impute à

Villèle, alors président du Conseil, et qu'il narre dans les *Mémoires d'outre-tombe*. Cette éviction lui est en effet signifiée par une lettre « telle qu'on rougirait d'en adresser une semblable au valet coupable qu'on jetterait sur le pavé, sans convenances et sans remords. » L'écrivain se targue, à juste titre, d'avoir été l'artisan principal de la guerre d'Espagne qu'il qualifie de « grand événement politique » de sa vie. Cette expédition rétablit sur le trône Ferdinand VII, un Bourbon, qui en avait été chassé par une insurrection libérale dont il était prisonnier. Mais un conflit s'était noué entre Chateaubriand et Villèle, opposé à la guerre d'Espagne, ayant « plus à cœur les affaires intérieures que celles de l'extérieur. » (9) Il semble que Villèle ait jugé l'expédition trop coûteuse et risquée, dans la mesure où il soupçonnait l'armée de bonapartisme : en outre, l'intervention menaçait d'irriter une opposition qu'il tentait de contenir.

Le conflit entre Villèle et Chateaubriand mènera au renvoi du vicomte, au prétexte d'une absence de solidarité lors d'un projet de conversion des rentes que l'écrivain refusa de soutenir à la tribune de la Chambre des pairs. Chateaubriand rejoignit alors l'opposition et offrit une plume redoutable au *Journal des débats*, la puissance de la presse étant crainte par les gouvernements de la Restauration. Lamartine peut donc conclure : « M. de Chateaubriand avait fait la Restauration avec sa plume ; il allait la détruire. » (10)

La défection du *Journal des débats*, de tendance conservatrice, renforcera cette coalition des oppositions qui aboutira à la chute de Villèle, après les élections de novembre 1827. Or Charles X ne pourra jamais remplacer Villèle dont la chute semble annoncer, rétrospectivement, celle du trône. La politique d'ouverture, menée par Martignac, ne convaincra ni le roi, ni la Chambre des députés et Charles X, en appelant le prince de Polignac au pouvoir, s'orientera vers une politique qui ne pouvait aboutir qu'au coup d'état fatal que représentent les Ordonnances de juillet 1830.

Les erreurs les plus graves ont toutefois été le fait de Charles X, sous son règne officiel, si l'on fait abstraction de son ascendant, dès 1822, lors de l'accession de Villèle au pouvoir.

Aux yeux de Lamartine, Charles X se fourvoie, principalement, en menant une politique visant à restaurer l'emprise du catholicisme sur la France. Il est vrai qu'à la fin de son règne, Louis XVIII, sous la pression des ultras, avait fait un pas vers cette politique en nommant Mgr de Frayssinous grand-maître de l'Université, le 1<sup>er</sup> juin 1822. Déjà s'esquissait ce cléricisme qui s'affirmera sous le règne de Charles X dont Lamartine résume le dessein dans une formule lapidaire : « restitution de la France à l'Église par la loi civile. » (11) Or cette politique heurte l'esprit d'une population émancipée de toute tutelle sacerdotale depuis 1789, si l'on admet que « la Révolution était plus religieuse encore que politique dans le fond du peuple. » L'esprit des temps rejetant le pouvoir du clergé, le rôle de plus en plus important de Mgr Frayssinous, devenu ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, le 26 août 1824, est condamné durement par Lamartine : « L'œuvre de l'Assemblée Constituante, l'émancipation de la science et des âmes, était virtuellement anéantie. » (12)

La politique cléricale de Charles X se traduit par deux lois. La première, votée en janvier 1825, punit de mort le sacrilège : le vol des vases contenant des hosties consacrées mènera à l'échafaud, la mort étant précédée de la mutilation du poing. Si cette loi, d'un archaïsme effrayant, ne fut jamais appliquée, son pouvoir symbolique restait fort. Une deuxième loi, sur le rétablissement légal des ordres monastiques, vient compléter cette esquisse de théocratie : « L'une et l'autre étaient des défis à l'esprit du siècle. » (13)

Dans la pensée des ultras, qui gouvernent sous Charles X, la restauration du pouvoir de l'Église allait de pair avec celle de l'aristocratie et l'égalitarisme, issu de la Révolution, reconnu par la Charte, était rejeté. Le gouvernement de Villèle tenta donc de rétablir, en partie, le droit d'aînesse mais le projet de loi fut rejeté par la Chambre des pairs : ce nouveau défi, jeté à l'égalité et donc à « l'esprit du siècle », était « une inspiration fatale qui fut, après la loi du sacrilège, une des causes les plus actives de la

Révolution. » (14)

Si l'on admet que, malgré tout, Charles X restait populaire et aurait pu conserver son pouvoir après que Martignac eût infléchi sa politique cléricale, il apparaît que les Ordonnances du 25 juillet 1830, que Lamartine qualifie de « liberticides », restent l'erreur la plus fatale de ce règne. Ces ordonnances sont reçues comme un coup d'état et donc comme une agression puisqu'elles refusent le verdict des urnes en dissolvant une assemblée fraîchement élue tout en instaurant une censure stricte de la presse.

Mais Lamartine reste nuancé : les Ordonnances sont une forme de légitime défense puisque l'Adresse votée par 225 députés, le 16 mars 1830, en réponse au discours du trône, contestait la primauté du pouvoir monarchique, pourtant affirmée par la Charte. Hélas, qui tire l'épée périt par l'épée, ce que Lamartine rappelle dans le *Cours familial de littérature* : « Charles X donna sa bataille et la perdit pour l'avoir donnée : s'il l'avait laissée donner par ses ennemis, il l'aurait gagnée. » (15) La chute du trône n'était donc pas fatale et il convenait d'attendre qu'une opposition, ne représentant que la minorité de Français ayant accès au suffrage censitaire, s'use peu à peu.

### Hésitations et contradictions

Les considérations précédentes révèlent une pensée lamartinienne hésitante, voire contradictoire. La chute de la monarchie est-elle due au hasard, à la fatalité, ou bien à des décisions libres et néfastes, ou encore à une conjonction du volontaire et de l'involontaire ? On ne peut reprocher à Lamartine ces hésitations si l'on admet, avec Alain, que « la marque d'une pensée forte et vraiment maîtresse d'elle-même, c'est le doute. » (16) Ce doute est le signe d'une réflexion intense suscitée par une épine qui blesse le cœur de cet ancien légitimiste.

Le rôle de Louis XVIII, dans la destinée de la Restauration, fait l'objet de jugements contradictoires. Comme on le sait, la politique répressive de Louis XVIII, en 1815, est considérée comme une erreur fatale par Lamartine, ce qui ne l'empêche pas de saluer la réussite de ce règne : « Tout présageait un long avenir à la Restauration. Un vieillard avait vaincu le temps (...) Si la Restauration, le plus difficile des gouvernements, n'eut que ce règne, ce fut la faute de son âge, ce ne fut pas celle de sa politique. Il avait en lui le génie flexible, tempéré et négociateur des restaurations. » (17)

On constate une contradiction tout aussi flagrante quant à l'appréciation du rôle de Villèle qui dirige le gouvernement du 15 décembre 1821 au 5 janvier 1828. Lamartine brosse un portrait élogieux de celui qu'il considère comme le « bon sens du royalisme », ayant su modérer son ultracisme grâce à son réalisme et à son sens de l'État : « Ministre de Louis XVIII, il aurait sauvé la Restauration, ministre de Charles X, il ne put que ralentir sa chute. » Ce pragmatique « aurait sauvé la Restauration si la Restauration avait consenti à être sauvée. » (18)

Mais la chute de Villèle est la conséquence de ses erreurs : « Il tomba victime à la fois du clergé qu'il avait trop servi, des royalistes qu'il avait contenus, de la presse qu'il avait irritée. » (19) Pourtant, la censure de la presse et la pusillanimité face au clergé n'apparaissent pas comme les fautes les plus graves. Comme nous le savons, le renvoi de Chateaubriand fut l'erreur fatale de Villèle même si cette erreur n'est pas sans lien avec une certaine animosité envers les journalistes et les hommes de lettres. Certes, Louis XVIII, soucieux de protéger son favori, Élie Decazes, détesté par Chateaubriand, fut complice de ce limogeage. Le comte d'Artois, de son côté, ne s'y opposa pas, sachant devoir compter sur Villèle lors de son prochain règne. Mais Villèle, auteur de la fameuse lettre, « blessante de laconisme et de rudesse », signifiant son renvoi au vicomte, fut le responsable principal d'un acte qui devait mener à sa chute en novembre 1827.

Dès lors, il semble impossible d'affirmer, sans se contredire, que Villèle aurait sauvé la Restauration.

Mais, par-delà les hommes et les gouvernements, Lamartine hésite sur le problème crucial de la viabilité de la Charte. Comme tous les historiens de cette époque, l'écrivain voit dans la Charte, qualifiée de « vérité de la Restauration », le nœud gordien de cette monarchie limitée plus que constitutionnelle. (20)

En effet, si la Charte affirme la suprématie du pouvoir monarchique, le roi limite son pouvoir en créant un Parlement et le risque de conflit entre les deux légitimités n'échappe pas à Lamartine. De plus, l'article 14 de la Charte est ambigu : il stipule que le Roi peut gouverner par ordonnances quand « la sûreté de l'État » l'exige, circonstance difficile à apprécier. L'on sait que Charles X s'appuiera sur cet article pour promulguer les Ordonnances de juillet 1830.

Dans *l'Histoire de la Restauration*, la viabilité de la Charte est nettement affirmée, peu avant que Lamartine n'en précise le contenu : « Voici ce traité de paix entre les Bourbons et la Nation (...) qui suffisait à l'autorité du trône comme à la liberté du temps, qui servit de base morale au rétablissement solide de la monarchie traditionnelle et temporaire et qui aurait supporté longtemps encore ce gouvernement appuyé sur deux droits et sur deux époques, si l'impudence d'un roi contre les agitations du peuple n'en avait sapé les bases sous sa propre monarchie. » (21)

Pourtant, en 1849, Lamartine se montrait plus dubitatif dans *Raphaël*. Prétendant avoir eu, dès 1816, un doute sur la viabilité de la Charte, doute qu'il est judicieux de ne situer qu'en 1849, après que l'ancien légitimiste fût devenu républicain, Lamartine écrivait : « J'entrevois bien avec douleur que les vieilles formes contiennent mal les idées nouvelles et que jamais la monarchie et la liberté ne tiendraient ensemble dans le même nœud sans un éternel tiraillement (...). Sans être un fanatique de la République, je l'entrevois dans un lointain, comme une des dernières formes des sociétés perfectionnées. » (22) Cette reconstruction du passé, fréquente chez l'écrivain, décrit l'évolution de sa réflexion politique, peu de temps avant qu'il n'écrive *l'Histoire de la Restauration*.

### **Le rôle des Cent-Jours**

Les Cent-Jours ont-ils pu jouer un rôle dans la chute des Bourbons en 1830 ? La question est intéressante car il ne s'agirait plus ni de fatalité, ni d'erreurs des Bourbons, mais de la seule initiative de Napoléon 1<sup>er</sup>. D'où vient alors cette question que Lamartine semble avoir entrevue ? Un historien, Emmanuel de Waresquiel, au terme d'une réflexion sur la Restauration, met en cause le « discours politique des Cent-Jours » dans l'échec de la monarchie restaurée. A long terme, ce discours « sera fatal aux Bourbons en faisant d'eux, durablement, les partisans de l'étranger. A Waterloo, les Bourbons n'étaient pas du bon côté. » (23) Napoléon, en 1815, tente en effet de réveiller la Grande Nation tricolore en renouant avec un certain vernis jacobin. La Nation, ainsi retrouvée, s'opposerait à une monarchie issue des « fourgons de l'étranger ». La représentation d'un conflit entre la Nation et la monarchie sera reprise massivement par la presse libérale et républicaine en 1829-1830 et le drapeau tricolore flottera sur les barricades avant d'être rétabli par la Monarchie de Juillet.

Les historiens considèrent généralement l'essor d'un sentiment national et populaire, s'opposant aux légitimités dynastiques, comme l'un des mouvements saillants de l'histoire du 19<sup>e</sup> siècle. Or le peuple de France a conquis la gloire grâce aux épopées révolutionnaires et impériales. Maine de Biran cite, à ce propos, un fragment du discours prononcé par Prosper de Barante à la Chambre des pairs, le 24 juin 1820 : « Un autre peuple est sorti de nos ruines sanglantes ; ce peuple, longtemps en désordre, puis discipliné fortement par le despotisme a pris consistance, il a eu ses intérêts à lui, ses guerres, ses traités, ses souvenirs...l'Europe l'a connu et n'en est pas remise encore. » (24) Certes, la Restauration, à l'issue de la guerre d'Espagne de 1823 et de la prise d'Alger en 1830, a renoué avec la gloire militaire mais celle-ci ne pouvait rivaliser avec les souvenirs éclatants de la « Grande Nation ». Lamartine aurait-il pressenti ces conséquences des Cent-Jours ?

Le poète-historien a conscience de l'importance de cet événement exceptionnel, puisqu'il qualifie la reconquête de la France par Napoléon de « plus soudaine et plus irrésistible révolution militaire dont les annales du monde aient gardé la mémoire. » (25) Presque deux tomes de *Histoire de la Restauration* sont consacrés au récit de cette épopée, l'histoire étant avant tout épique pour Lamartine.

Les conséquences de ce séisme sont profondes, les Cent-Jours ayant durci Louis XVIII : « Le roi lui-même (...) rapportait de son second exil un certain repentir de sa mansuétude en 1814 et une certaine âpreté de règne, naturels à un homme qui venait de subir de telles trahisons et de tels outrages. » Comme nous le savons, cet endurcissement sera responsable des excès répressifs de 1815. La Seconde Restauration ne pourra donc plus rassembler et réconcilier, comme en 1814 : elle « n'est plus un règne seulement, mais un parti et un combat. » (26) Les Cent-Jours ont, comme autre conséquence, l'humiliation de la France après Waterloo : le pays est occupé par les armées étrangères et la diplomatie du duc de Richelieu ne pourra éviter la perte, pourtant limitée, de certains territoires ainsi que le paiement d'indemnités dont le duc saura réduire le coût. La situation reste donc sombre : « Jamais peut-être, il n'y eut, dans l'histoire de France, une époque plus désespérée, plus humiliante et plus douloureuse pour la patrie. » Le sentiment populaire, irréfléchi et donc injuste, rend les Bourbons responsables d'une catastrophe que le retour aventureux de Napoléon a provoquée : « Ce caprice coûta de plus, au gouvernement des Bourbons qui allait succéder à ce désastre, l'indépendance, la liberté et la popularité du trône qu'on accusa à tort du crime de cette seconde invasion. » (27)

Dès lors, Lamartine juge que Louis XVIII n'aurait pas dû accepter le second traité de Paris du 20 novembre 1815 qui humiliait la France : « Les inspirations de l'honneur sont les seules sûres dans des extrémités semblables. Se déclarer prisonniers de l'Europe valait mieux, pour Louis XVIII et pour sa famille, que de paraître complices dans l'avilissement et dans la spoliation de leur pays. »

En restant sur un trône qui lui aurait été rendu, s'il l'avait quitté, Louis XVIII creusait un fossé entre la monarchie et la Nation : « Le roi, en rachetant son pays, semblait ainsi racheter son trône aux dépens de son peuple. » (28)

Si l'on admet -ce que l'on peut contester- que l'une des causes des Trois Glorieuses est le conflit entre une capitale tricolore et le drapeau blanc à fleurs de lys, on peut dire que Lamartine a entrevu ce coup, peut-être mortel, que les Cent-Jours ont infligé à la Restauration.

### Vers la complexité

« Disons le hardiment, philosopher c'est expliquer le clair par l'obscur. » : L'analyse tourmentée de Lamartine trouve sa conclusion dans cette phrase célèbre de Jules Lagneau, maître à penser d'Alain. Nul n'est obligé d'être philosophe- et Lamartine ne l'était pas- pour réfléchir avec authenticité. Or réfléchir, autrement dit philosopher, c'est dépasser des évidences qui se donnent toujours comme faussement simples. Il serait si facile de penser que la chute des Bourbons n'est due qu'à la politique de Charles X ou au cours inéluctable de l'Histoire qui condamnerait la Restauration. Mais c'est le propre de la réflexion de nous faire entrer dans la complexité inhérente à la réalité, et donc dans l'obscurité.

Pourquoi 1830 ? Les historiens peuvent encore chercher à le comprendre, au-delà des efforts de Lamartine. Quoi qu'il en soit, l'Histoire est écrite et on ne peut la refaire.

NOTES

- (1) Alexandre (Charles) : *Souvenirs sur Lamartine*, Paris, Charpentier, 1884, p 257. Charles Alexandre, historien, fut l'ami et le secrétaire de Lamartine.
- (2) *Histoire de la Restauration* : préambule, §3.
- (3) *Mémoires politiques* : livre V § 24.
- (4) *Histoire de la Restauration* : livre 10 § 2.
- (5) Ibid : livre 50 § 29.
- (6) *Mémoires politiques* : livre XXIX, § 23.
- (7) *Histoire de la Restauration* : livre 45 § 3 et livre 2 § 1.
- (8) Ibid : livre 34 § 20.
- (9) *Mémoires d'outre-tombe*: livre 28 § 1 et Démier (Francis) : *La France de la Restauration (1814– 1830)*, Folio Gallimard, 2012, p 714.
- (10) *Histoire de la Restauration* : livre 42 § 7.
- (11) Ibid : livre 45 § 11.
- (12) Ibid : livre 14 § 28 et livre 42 § 11.
- (13) Ibid : livre 45 § 7.
- (14) Ibid : livre 46 § 3.
- (15) *Cours familier de littérature* : 51e Entretien § 19.
- (16) Propos du 14 juin 1914.
- (17) *Histoire de la Restauration* : livre 42 § 16 et livre 44 § 25.
- (18) Ibid : livre 46 § 17 et livre 39 § 3.
- (19) Ibid : livre 46 § 17.
- (20) Ibid : livre 47 § 20.
- (21) Ibid : livre 14 § 12.
- (22) *Raphaël* : § 95.
- (23) Waresquiel (Emmanuel de) : *l'Histoire à rebrousse- poil* (Fayard, 2005), p 158 et l'ensemble du chapitre IV.
- (24) Maine de Biran : *Journal*, 29 juin 1820 (Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1955) tome II, p 283.
- (25) *Histoire de la Restauration* : livre 15 § 35.
- (26) Ibid : livre 32 § 31 et livre 30 § 8.
- (27) Ibid : livre 30 § 1.
- (28) Ibid : livre 30 § 24.

FIN